



Le chef du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Par courriel uniquement

**Teilrevision\_PatV@ipi.ch**  
Institut fédéral de la propriété intellectuelle  
Madame Béatrice Stirner  
Stauffacherstrasse 65/59g  
3003 Berne

Réf. : 636004/MGN/jj

Lausanne, le 9 août 2017

#### **Ordonnance relative aux brevets d'invention - procédure de consultation**

Madame,

Par lettre du 22 juin 2017, le département fédéral de justice et police a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal la modification de l'ordonnance relative aux brevets d'invention. Je vous communique la détermination du Conseil d'Etat.

Cette modification concrétise la disposition introduite dans la loi sur les brevets par la modification de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques acceptée en mars 2016. Elle a pour but d'inciter les fabricants de médicaments à proposer des formulations adaptées à la pédiatrie.

Dans ce contexte, la modification proposée est approuvée sans réserve.

En vous remerciant de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du département

  
Pierre-Yves Maillard

#### **Copie**

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne